L'ÉDITO

DU 17 mars 2023

La réforme des retraites doit être abandonnée

En utilisant l'article 49.3 de la constitution, le gouvernement officialise qu'il n'a aucune majorité pour faire adopter cette réforme qui n'aura jamais fait l'objet ni d'un examen complet ni d'un vote à l'Assemblée.

Une réforme des retraites est un enjeu qui engage la vie et le rapport au travail de l'ensemble de la population. Elle nécessite par nature une véritable négociation sociale.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger